



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **28 janvier 2020**

Compte rendu affiché le **5 février 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **22 janvier 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Nadia NEZZAR, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christiane PERRET FEIBEL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie COMTE à Stéphane GOMEZ

Membres absents :

Jacques ARCHER, Josette PRALY, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Stéphane BERTIN, Bernard GENIN

Objet :

Subventions aux associations de parents d'élèves

V_DEL_200128_15

Rapport de Madame DAHOUM**Mesdames, Messieurs,**

Chaque année, la Ville de Vaulx-en-Velin subventionne les comités de parents d'élèves et les associations « sou des écoles » des écoles publiques de la commune.

Ces associations, regroupant des parents d'élèves, s'impliquent dans de nombreuses actions de la vie de l'école :

- organisation de temps festifs et de vide-greniers ;
- soutien de projets portés par les enseignants.

Les subventions municipales participent notamment à l'achat de petites fournitures, la réalisation de photocopies, l'organisation de vide-grenier, la prise en charge de frais administratifs, l'achat de jeux etc.... Un bilan chiffré est demandé à chaque bénéficiaire.

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé le versement d'une subvention de 200 euros à chacune des 9 associations citées en annexe. La dépense totale s'élève à 1 800 euros (état joint) et sera prélevée sur les crédits du budget 2020 au chapitre 65, article 6574.

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver le versement d'une subvention de 200€ à chacun des comités de Parents d'Elèves et des associations « Sou des écoles », soit un total de subventions de 1 800 €.

CPE Henri Wallon élémentaire Avenue Jean Moulin 69120 Vaulx en Velin	200 €
Association du Sou des Ecoles Martin Luther King A Ecole Martin Luther King maternelle A Promenade Lenine 69120 Vaulx en Velin	200 €
CPE Henri Wallon Maternelle Avenue Jean Moulin 69120 Vaulx en Velin	200 €
FCPE A.France 34 rue A. France 69120 Vaulx en Velin	200 €
CPE Ecole LORCA 1 rue R. Desnos 69120 Vaulx en Velin	200 €
PEEP Ecole Makarenko B La PEEP 34 Rue du Viret 69100 Villeurbanne	200 €

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

 SLO

200 €
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_15-DE

Association du Sou des Ecoles Laïques du Pont des Planches Ecole Frédéric Mistral 1 rue Stalingrad 69120 Vaulx en Velin	
Association les petits Croizat 9 rue de la Tase 69120 Vaulx en Velin	200 €
Association « En Harmonie » Ecole J. Vilar 6 Avenue M. Thorez 69120 Vaulx en Velin	200 €
Total	1800 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_15-DE

Vu l'article L2121-29 du CGCT lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;


Considérant le souhait de la Ville d'apporter un soutien financier aux comités de parents d'élèves et les associations « sou des écoles » des écoles publiques de la commune ;

Entendu le rapport présenté le 28 janvier 2020 par Madame Kaoutar Dahoum, 2^{ème} adjointe déléguée à l'éducation et à l'emploi ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'approuver le versement d'une subvention de 200€ à chacune des 9 associations listées dans le tableau ci-annexé et des crédits prévus au budget 2020 chapitre 65 article 6574, sous fonction 20 « subventions vie scolaire ».

CPE Henri Wallon élémentaire Avenue Jean Moulin 69120 Vaulx en Velin	200 €
Association du Sou des Ecoles Martin Luther King A Ecole Martin Luther King maternelle A Promenade Lenine 69120 Vaulx en Velin	200 €
CPE Henri Wallon Maternelle Avenue Jean Moulin 69120 Vaulx en Velin	200 €
FCPE A.France 34 rue A. France 69120 Vaulx en Velin	200 €
CPE Ecole LORCA 1 rue R. Desnos 69120 Vaulx en Velin	200 €
PEEP Ecole Makarenko B La PEEP 34 Rue du Viret 69100 Villeurbanne	200 €
Association du Sou des Ecoles Laïques du Pont des Planches Ecole Frédéric Mistral 1 rue Stalingrad 69120 Vaulx en Velin	200 €
Association les petits Croizat 9 rue de la Tase 69120 Vaulx en Velin	200 €

Association « En Harmonie » Ecole J. Vilar 6 Avenue M. Thorez 69120 Vaulx en Velin	Envoyé en préfecture le 05/02/2020 Reçu en préfecture le 05/02/2020 Affiché le  ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_15-DE
Total	1800 €

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 28 janvier 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY